



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mai 2019
Français
Original: anglais, français et
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

105e réunion

Genève, 29 mai 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Centre des Nations Unies

pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques :

décisions sur les questions relatives au

Centre des Nations Unies pour la facilitation

du commerce et les transactions électroniques

Décisions relatives à trois organes subsidiaires du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Contexte

1. Lors de sa vingt-cinquième session (Genève, 8 et 9 avril 2019), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a adopté :

a) le mandat et cahier des charges révisés du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17/Rev.1) pour l'aligner sur les directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU (ECE/EX/2/Rev.1) et a renouvelé son mandat pour une autre période de deux ans ;

b) le mandat et cahier des charges révisés de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16/Rev.2) pour l'aligner sur les directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU (ECE/EX/2/Rev.1) et a renouvelé son mandat pour une autre période de deux ans ;

c) le mandat et cahier des charges du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique pour permettre à ce dernier de conseiller et appuyer le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe et le CEFACT-ONU dans le domaine des technologies de pointe et leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement internationale (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/22/Rev.1).

2. Le Comité exécutif est invité à approuver les propositions susmentionnées.



Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve par la présente :

a) le mandat et cahier des charges révisés du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), tels qu'ils figurent dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17/Rev.1, ainsi que le renouvellement du mandat du Groupe consultatif pour une autre période de deux ans ;

b) le mandat et cahier des charges révisés de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), tels qu'ils figurent dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16/Rev.2, ainsi que le renouvellement du mandat de l'Équipe pour une autre période de deux ans ;

c) le mandat et cahier des charges du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), tels qu'ils figurent dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/22/Rev.1, pour une période de deux ans.
